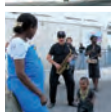


PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE MALPASSÉ



S'INFORMER, PARTICIPER : MODE D'EMPLOI

Le PRU, qu'est ce que c'est ?

Le Projet de Rénovation Urbaine est un projet d'ensemble et un outil pour transformer et revaloriser les quartiers situés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Ses grandes orientations :

- Améliorer les conditions de vie des habitants en réhabilitant et en renouvelant l'habitat, en favorisant l'accueil de nouveaux habitants et la mixité sociale.
- Améliorer le cadre de vie, les espaces publics et les équipements publics.
- Organiser et sécuriser les circulations et cheminements piétons, désenclaver le quartier et améliorer le transport.
- Développer les activités économiques et les services.

Qui fait quoi ?

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) approuve et co-finance le projet de Rénovation Urbaine avec les collectivités locales (ville de Marseille, Conseil Général et Régional) et le bailleur Habitat Marseille Provence. Le Maire de Marseille est le porteur de projet. Le pilotage du projet, l'information et la concertation d'ensemble avec les habitants et les associations sont confiés au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine.

- La ville de Marseille est responsable des travaux sur les équipements publics et certains espaces publics.
 - La communauté urbaine Marseille Provence Métropole est responsable de la voirie et des espaces publics associés.
 - Le bailleur Habitat Marseille Provence assure les opérations de démolition, reconstruction, ou de réhabilitation de logements sociaux.
- Chacun de ces maîtres d'ouvrage assure la concertation relative à ses responsabilités. Des partenaires privés sont aussi recherchés pour le développement d'activités économiques et de programmes d'habitat (en locatif et en accession à la propriété).

Et vous ?



Marseille Rénovation Urbaine, en lien avec l'équipe Politique de la Ville souhaite permettre aux habitants d'être acteurs des changements du quartier. L'association Robins des Villes et CUADD Conseil ont été missionnés pour mettre en place et animer un dispositif de concertation autour du projet de rénovation urbaine.



Comment participer aux transformations du quartier ?



S'informer sur le projet et la concertation

Les permanences du projet urbain

- Tous les 1^{ers} vendredi du mois
au centre social Malpassé,
de 9h à 17h30.

Faites nous part de vos demandes et avis, nous répondons à vos questions et assurons le relais vers les services compétents (le bailleur, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole...).

L'équipe de Robins des Villes sera aussi dans le quartier pour faciliter la rencontre autour d'échanges conviviaux.

Les commissions trimestrielles

Elles réunissent les associations, les représentants des locataires, de la mairie de secteur et des maîtres d'ouvrage (bailleurs, collectivités) pour faire un point régulier sur l'avancée de la démarche de concertation, suivre l'ensemble des propositions faites en ateliers et porter à connaissance les initiatives du quartier en lien avec le projet urbain.



Participer aux ateliers

Les ateliers de sensibilisation/ formation : comprendre les enjeux du projet

Des ateliers ouverts à tous pour acquérir des connaissances préalables sur les thèmes des espaces publics, des déplacements, des acteurs du projet urbain avec des temps d'échanges sur les transformations du quartier à venir.

Les ateliers de concertation : participer aux futurs aménagement

Des ateliers ouverts à tous, pour faire part de vos propositions, échanger avec les maîtres d'ouvrage et les architectes urbanistes. Grâce à des outils adaptés (plans, maquettes, photos, réflexions sur site...), nous vous proposons de rédiger un « cahier des propositions habitants » qui sera remis à Marseille Rénovation Urbaine. Suite aux arbitrages techniques et politiques sur les propositions des habitants, des réunions de restitution seront organisées afin de rendre compte du projet définitif et d'expliquer les choix opérés.



Pour aller plus loin...

La concertation **sur les voiries et circulations du quartier**

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole a organisé en juillet 2012 une concertation préalable portant sur les voiries et circulations du quartier. A l'automne 2012 aura lieu une enquête publique dont le déroulement est prévu par la loi. L'enquête publique permet de faire savoir aux élus locaux et aux services techniques ce que vous pensez des propositions en matière de voiries.

La concertation du bailleur **Habitat Marseille Provence**

Le bailleur organise des réunions publiques d'information régulières pour ses locataires sur les réhabilitations programmées dans le cadre du projet de rénovation urbaine. Un travail de concertation avec les locataires aura lieu par groupe d'immeubles sur la résidentialisation : c'est-à-dire l'aménagement futur des espaces extérieurs, l'organisation des cheminements, des stationnements.

La concertation **sur les relogements**

Une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) accompagne les ménages concernés par les démolitions de logements. Elle tient une permanence tous les jeudis aux Cèdres Bâtiment G3.

CONTACTS

ROBINS DES VILLES ANTENNE MARSEILLE

6, Bd Dugommier - 13001 Marseille
06 17 13 03 48
Courriel : marseille@robinsdesvilles.org

MARSEILLE RÉNOVATION URBAINE

2, rue Henri Barbusse 13 001 Marseille
04 91 14 56 70
Courriel : gpv-externe@mairie-marseille.fr

+ D'INFOS

S'informer sur le projet et connaître les prochaines dates de réunions et d'ateliers :

www.marseille-renovation-urbaine.fr